

# ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade

Année 2023

**CADRE D'EMPLOIS des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX**  
pour l'accès au GRADE de adjoint technique territorial principal de 2ème classe

Le Maire de MAIRY-SUR-MARNE

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des ADJOINTS TECHNIQUES TERRITORIAUX,

## ARRETE

**Article 1** : Le tableau annuel d'avancement est fixé comme suit :

| Agent          | Libellé Grade Actuel          | Libellé Grade proposé                                  | Niveau | Observations      |
|----------------|-------------------------------|--|--------|-------------------|
| M. MERY FRANCK | adjoint technique territorial | adjoint technique territorial principal de 2ème classe | 1      | Dossier recevable |

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 1

Nombre de femmes : 0

Fait à Mairy-sur-Marne  
le 26/04/2023

Le Maire (ou le Président)

  
